

AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE D'UN MINEUR

INTERCO'GO : les rencontres jeunesse du territoire

AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ORÉE DE LA BRIE, DES COMMUNE DE VARENNES-
JARCY, BRIE-COMTE-ROBERT, SERVON, CHEVRY-COSSIGNY – SÉJOUR INTERCOMMUNAL 2026 et
JOURNÉES À THEMES.

Mineur :

Nom, prénom :

Adresse complète :

Date de naissance :

1^{er} représentant légal :

Nom, prénom :

Qualité : père ☐, mère ☐, tuteur ☐

Adresse complète (si différente de l'enfant) :

Mail :

Tel :

2nd représentant légal :

Nom, prénom :

Qualité : père ☐, mère ☐, tuteur ☐

Adresse complète (si différente de l'enfant) :

Mail :

Tel :

Durée de validité de l'autorisation :

Le photographe/le caméraman réalise plusieurs photographies/images et vidéos sur lesquelles apparaît le mineur. Ces images seront réalisées au cours des journées à thèmes et du séjour intercommunal qui se déroulera à NIMES du 19 au 25 octobre 2025 pour le compte :

- De la commune de Varennes-Jarcy, place Aristide Briand, 91480 Varennes-Jarcy (tel : 01.69.00.11.33 – site internet : www.varennesjarcy.fr)
- De la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, 1 rue Léonard de Vinci – 77170 Brie-Comte-Robert (tel : 01 60 62 15 81 – site internet : www.loreedelabrie.fr)
- De la commune de Brie-Comte-Robert, 2 Rue de Verdun, 77170 Brie-Comte-Robert (tel : 01 60 62 64 00 – site internet : www.briecomterobert.fr)
- De la commune de Servon, 15 Rue de la Poste, 77170 Servon (tel : 01 64 05 10 23 – site internet : www.servon.fr)
- De la commune de Chevry-Cossigny, 20 Rue Charles Pathé, 77173 Chevry-Cossigny (tél : 01 64 05 20 22 – site internet : www.chevry-cossigny.fr)

La présente autorisation est accordée pour une durée de deux ans à compter de sa signature

Supports de diffusion de l'image :

Les communes et la CCOB sont expressément autorisées à faire usage des images/photographies et vidéos visées ci-dessus pour les usages suivants. **En cas de désaccord pour l'une des utilisations, le propriétaire/occupant raye la mention concernée.** Il est informé de ce qu'en ne refusant aucune autorisation, les photographies/ images et vidéos pourront être utilisées sur tous les supports indiqués ci-dessous :

Pour la commune de Varennes-Jarcy :

- Bulletin Municipal
- Guide Municipal
- Varennes News
- Site internet www.varennesjarcy.fr
- Réseaux sociaux
- Chaîne Youtube

Pour la Communauté de Communes de l'Orée de la Brie :

- Magazine Intercommunal « L'actu de l'Orée de la Brie »
- Newsletter
- Site internet de l'Orée de la Brie
- Réseaux sociaux : facebook et LinkedIn
- Support papier de type affiche ou flyer

Pour la Commune de Brie-Comte-Robert :

- Briard Mag
- Brie pratique
- Site internet www.briecomterobert.fr
- Réseaux sociaux (instagram, facebook, youtube)
- Internet
- Guide médiathèque
- Grandir à Brie
- Affiches diverses/ Dépliants/ programme

Pour la Commune de Servon :

- Réseaux sociaux : Facebook et Instagram
- Magazine de la ville
- Site internet de la ville
- Support papier de type affiche ou flyer

Pour la Commune de Chevry-Cossigny :

- Réseaux sociaux
- Magazine de la ville
- Site internet de la ville

Conditions de l'accord :

L'autorisation est donnée en connaissance de cause sans aucune contrepartie financière ou autre.

Engagement de la commune :

Les images seront uniquement exploitées par la Communauté de communes de l'Orée de la Brie et les communes susmentionnées.

Autorisation soumise au droit français. Tout litige relatif à son exécution, son interprétation ou sa résiliation sera soumis aux Tribunaux Français.

Fait à Varennes- Jarcy le

Les représentants légaux du sujet mineur marquent expressément leur accord sur l'autorisation.

Pour le Mineur,

Signature du représentant légal N°1

Signature du représentant légal N°2

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé par le Maire de la commune de Varennes Jarcy, le Maire de la Commune de Brie-Comte-Robert, le maire de la commune de Servon, le Maire de la commune de Chevry-Cossigny, le Président de la Communauté de Communes de l'Orée de la Brie pour la promotion du séjour intercommunal.

Le responsable du traitement de la commune de Varennes-Jarcy a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données.

Le Maire de la Ville de Brie-Comte-Robert a désigné Monsieur Judicaël DA COSTA, domicilié à l'Hôtel de Ville, 2 Rue de Verdun – 77170 Brie-Comte-Robert, en qualité de délégué à la protection des données.

Le responsable du traitement de la commune de Servon a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000) 5 Rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données.

Le responsable du traitement de la commune de Chevry-Cossigny a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000) 5 Rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données.

Le responsable du traitement de la communauté de Communes de L'Orée de la Brie a désigné le service informatique de Brie-Comte-Robert en qualité de DPO.

Ces traitements sont basés sur le consentement des personnes concernées. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Services communication des Mairies de Varennes Jarcy, de Brie-Comte-Robert, de Servon, de Chevry-Cossigny, et de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie. Les données sont conservées pendant 2 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement ainsi que votre droit à la portabilité de ces données. Le droit d'opposition ne s'applique pas dans ce cas. Ce consentement peut être retiré à tout moment.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter les délégués à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits à l'adresse suivante :

Pour Varennes-Jarcy : accueil@varennes-jarcy.fr ou en mairie de Varennes-Jarcy, place Aristide Briand, 91480 Varennes-Jarcy.

Pour Brie-Comte-Robert accueil@briecomterobert.fr ou en mairie 2 Rue de Verdun 77170 Brie-Comte-Robert

Pour Servon : accueil@servon.fr ou en mairie 15 rue de la poste 77170 Servon

Pour Chevry-Cossigny :

Pour la Communauté de communes de l'Orée de la Brie : communaute@loreedelabrie.fr – 1, place de la gare 77170 Brie-Comte-Robert

Si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.